



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 21801

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le problème de la conduite sans permis. Il apparaît que, depuis quelques années, le nombre de personnes conduisant sans permis est sans cesse croissant. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Conduire sans permis est un acte illégal et dangereux et, à ce titre, c'est un comportement lourdement sanctionné conformément à la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 qui prévoit que la conduite sans permis de conduire est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Par définition, le nombre de conducteurs sans permis est difficile à évaluer, même s'il n'atteint pas les chiffres parfois annoncés dans la presse. Le phénomène est cependant suffisamment préoccupant pour que les pouvoirs publics y prêtent la plus grande attention. La responsabilité des pouvoirs publics étant de s'assurer que tous les jeunes pourront accéder à une formation de qualité à la conduite et à la sécurité routière correspondant à leurs besoins individuels, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a proposé au Premier ministre la désignation d'un parlementaire, afin de mener une mission d'étude sur les différentes questions soulevées. M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain et maire de Bourg-en-Bresse, a été désigné pour cette tâche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21801

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5523

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7333